



**Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale
de l'A.T.M.P. du Rhône**

**RAPPORT D'ACTIVITE
2019**

INTRODUCTION.....	4
1- PRESENTATION DE L'EQUIPE.....	5
2- PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	6
2-1 Effectifs	6
2-2 Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.....	6
2-3 Processus d'admission.....	7
2-4 « Socio-démographie » de la population accompagnée.....	8
2-5 Suivi des accompagnements.....	12
2-6 Géographie de l'activité.....	13
2-7 Présentation d'accompagnements éducatifs au SAVS	13
2-7-1 Partage d'expérience de professionnels – « l'accompagnement »	13
2-7-2 Partage d'expérience de professionnels – « l'accompagnement jusqu'à l'arrêt »...	17
2-7-3 Partage d'expérience d'une personne accompagnée « bilan de mon accompagnement »	19
2-8 Groupes d'expression 2019 – Participation des usagers	19
2-9 Les animations et temps collectifs.....	20
2-9-1 Retour des professionnels	20
2-9-2 Retour d'une personne accompagnée	23
3- NOS SUPPORTS	23
3-1 Formations.....	23
3-1-1 Formations individuelles :	23
3-1-2 Formations collectives	23
3-1-3 Formations : réalisation du projet de service.....	24
3-1-4 Accueil d'un stagiaire :	25
3-2 Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale (M.A.I.S.).....	27
3-4 Analyse de la pratique.....	28
3-5 Réseaux et partenariats : inscription dans le réseau	28
3-6 La démarche qualité.....	30
CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGEES	31

INTRODUCTION

Le SAVS de l'ATMP du Rhône est agréé par le Conseil Départemental du Rhône depuis 1992. Son autorisation de fonctionnement pour une capacité de 109 places a été renouvelée pour 15 ans à compter du 3 janvier 2017.

Le SAVS est un service de proximité qui intervient sur le territoire de la Métropole de Lyon et celui du Département du Rhône.

Il est destiné à l'accompagnement de personnes de 18 ans et plus, en situation de handicap, disposant d'une notification d'orientation attribuée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Il s'adresse principalement aux personnes en situation de handicap dont l'origine est une altération de ses fonctions psychiques, mais également aux personnes présentant une déficience intellectuelle, des maladies invalidantes, troubles neurologiques ou déficience motrice...

La mission du SAVS est de réduire les conséquences du handicap des personnes accompagnées dans leur vie quotidienne en apportant un étayage et en créant un lien fiable et continu.

La finalité de l'accompagnement est de permettre aux personnes en situation de handicap une inscription dans la vie sociale.

Cette année 2019, a été marquée par le changement de Directrice Générale de l'association en janvier et du Chef de service du SAVS en février.

Consécutivement à ces changements, la réécriture du projet de service a rythmé l'année, permettant ainsi, de dynamiser et fédérer l'équipe dans ce contexte de reconstruction et de positionner tous les acteurs sur la même trajectoire.

Afin d'utiliser les ressources internes, le service s'est mobilisé dans un projet de transversalité inter-service à l'association au profit des bénéficiaires. Un projet ciblé autour du budget a été lancé sur les temps collectif du mercredi après midi. Un autre projet a pu aboutir, nourrit des suggestions des personnes accompagnées par le service. Nous avons organisé une formation aux gestes de premiers secours dans nos locaux à destinations des usagers.

Des modifications à notre processus d'admission ont été apportées en faisant intervenir une personne suivie par le service dans l'esprit du partage d'expérience.

Après de nombreuses années de collaboration avec notre médecin psychiatre, nous lui avons souhaité une bonne retraite avant d'accueillir un nouveau médecin psychiatre en cours d'année.

1-PRESENTATION DE L'EQUIPE

Le Service d'Accompagnement de l'ATMP du Rhône est composé de quatre éducateurs et quatre éducatrices spécialisés (8 équivalents temps plein), d'une secrétaire à mi-temps et de personnels administratifs à temps partiels, ainsi que d'un médecin psychiatre, sous l'autorité d'un chef de service et de la Directrice Générale de l'association.

COMPOSITION DE L'EQUIPE DU SAVS EN DECEMBRE 2019

- Directrice générale:

- Elise MARTIN

- Chef de service éducatif:

- Muriel BRETON

- Membres de l'équipe éducative:

VILLEFRANCHE/Saône	LYON 6	LYON 3
BISWAS Pierre	BLANC Vanessa	CHALLAND Anne-Cécile
DELOIRE Sylvain	GUALA-MOLINO Justine	BRUNET Marie
LECOCQ Amaury	PERRIER Cyril	

- Secrétaire du service :

- En cours de recrutement

- Médecin psychiatre:

- Le médecin psychiatre en poste au 1^{er} janvier 2019 est parti à la retraite en septembre 2019 après plusieurs mois d'absence pour longue maladie. Il est remplacé en novembre 2019 par Dr WINTER Mathias à raison de 2h par semaine.

2-PERSONNES ACCOMPAGNEES

2-1 Effectifs

- **114 personnes au 31/12/2019** sont accompagnées par notre service.

Ajoutées aux 14 personnes dont l'accompagnement s'est arrêté en 2019, cela donne donc **128 personnes qui ont été accompagnées durant l'année 2019 par le SAVS.**

Durée moyenne d'un accompagnement en 2019 : 4.5 ans.

2-2 Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.

EFFECTIFS DU SAVS - 2019				
	ENTREES	SORTIES	EFFECTIF TOTAL FIN DE MOIS	PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT LE MOIS
1er trimestre				
JANVIER	1	3	113	116
FEVRIER	1	1	113	114
MARS	0	1	112	113
2ème trimestre				
AVRIL	1	2	111	112
MAI	4	2	113	117
JUIN	1	1	113	114
3ème trimestre				
JUILLET	1	3	111	112
AOÛT	1	1	111	112
SEPTEMBRE	2	0	113	115
4ème trimestre				
OCTOBRE	1	0	114	115
NOVEMBRE	0	0	114	114
DECEMBRE	0	0	114	114
TOTAUX ANNUELS	13	14		

Le mouvement des effectifs a été de 14 arrêts et 13 admissions en 2019.

Ce flux est à la hausse par rapport à 2018. Le service a bien conscience des délais d'attente et se mobilise pour faire évoluer le roulement tout en ayant le souci de bien accompagner le projet de la personne pour lui offrir le maximum de garanties et de stabilité à sa sortie du SAVS. Le travail réalisé sur 2019 a permis à l'ensemble de l'équipe une prise de conscience. Elle va permettre d'être proactif pour initier les perspectives du projet de service utiles au mouvement des personnes accompagnées par le service. Il sera nécessaire d'évaluer les impacts de ces actions à plus ou moins long terme sur le flux des admissions.

2-3 Processus d'admission

Cette année encore nous avons réceptionné de nombreuses demandes de personnes résidant sur le territoire de la Métropole mais également du Rhône.

En début d'année 2019, le poste référent des admissions est supprimé et la gestion est remise à la cheffe de service et à l'assistante du service qui deviennent les deux interlocuteurs privilégiés des admissions.

Les réunions collectives, ont été maintenues à raison d'une fois par mois animées par la cheffe de service, un éducateur et un bénéficiaire du SAVS, auxquelles sont invitées toutes les personnes concernées par la mise en place d'un accompagnement. Ce temps permet à chacun d'avoir une information précise et globale sur le SAVS, ses missions et ses modalités d'intervention. Il apporte des précisions sur la procédure d'admission, son organisation et ses délais et répond aux demandes particulières. Un dossier de candidature est remis à chaque candidat à l'issue de la réunion. C'est le renvoi de ce dossier qui acte l'engagement de la personne dans la liste d'attente.

La présence de la personne accompagnée permet d'offrir un autre discours et de rassurer les participants qui sont sur la réserve.

Cela participe au développement de la participation des usagers dans notre service en mettant au service de tous, leur expérience et leur parcours. Il y a une double dimension : pour le service et pour la personne concernée qui est valorisée dans cet espace.

Nous avons reçu en 2019, 162 notifications d'orientation vers notre SAVS. Il est à noter que les notifications reçues durant l'année en cours s'ajoutent à celles reçues les années précédentes, tant qu'elles sont valides.

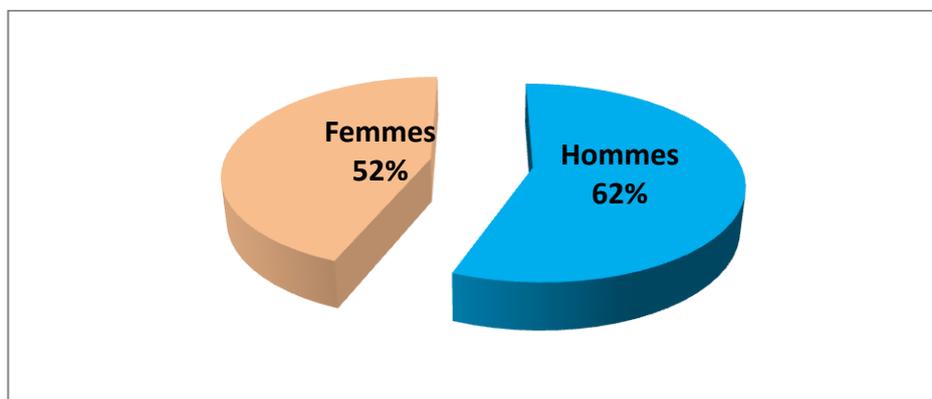
Ci-dessous, l'évolution du nombre de notifications reçues annuellement ces dernières années :

TOTAL 2012 :	89
TOTAL 2013 :	116
TOTAL 2014 :	150
TOTAL 2015 :	208
TOTAL 2016 :	162
TOTAL 2017 :	173
TOTAL 2018	188
TOTAL 2019	162

2-4 « Socio-démographie » de la population accompagnée.

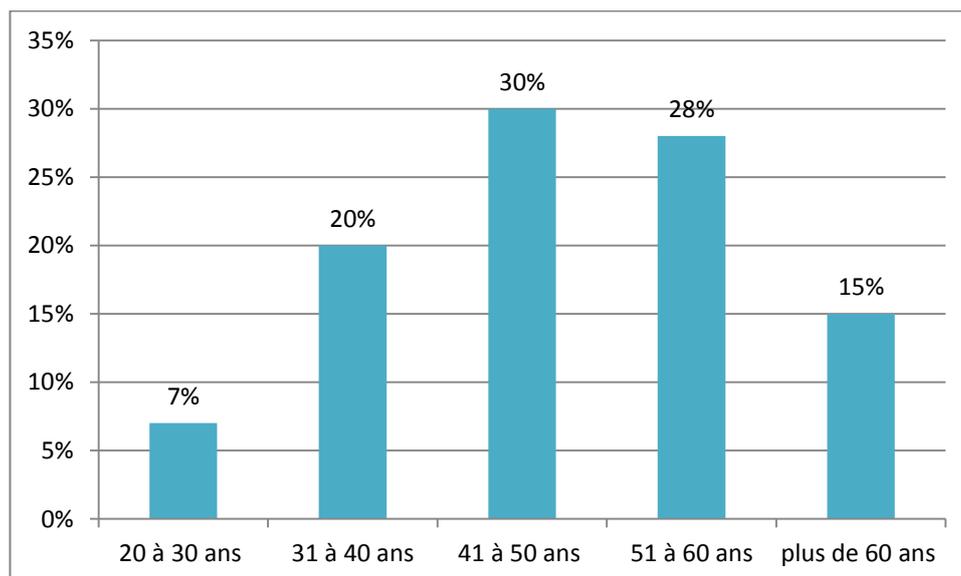
Nous présentons ici une « photographie » de la population que nous accompagnons **au 31/12/19**, ainsi que les évolutions constatées.

- Répartition hommes-femmes



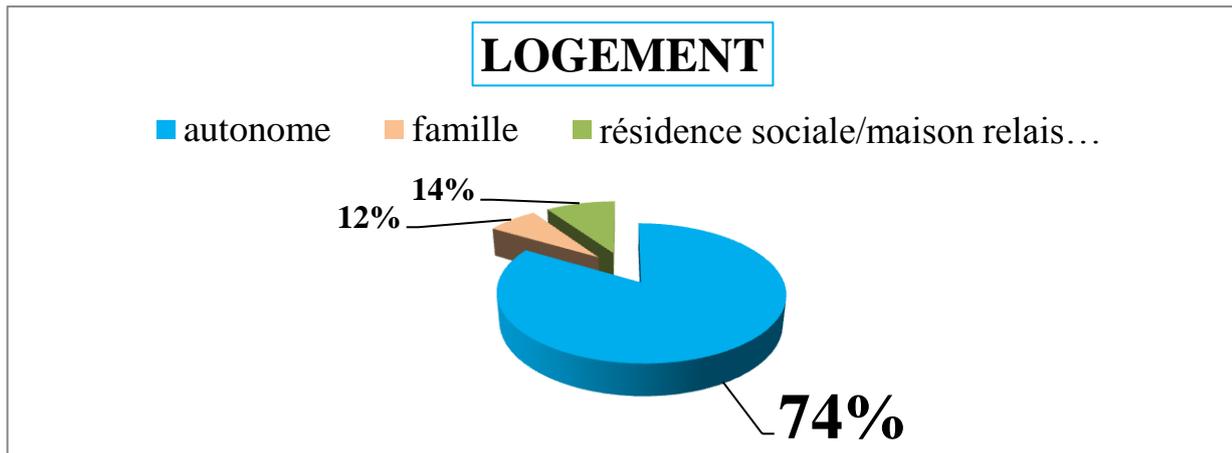
- Soit 32 femmes sur le territoire de la Métropole de Lyon et 20 dans le Rhône.
- Soit 31 hommes sur le territoire de la Métropole de Lyon et 31 dans le Rhône.

- Âges des bénéficiaires



En 2019, nous remarquons une augmentation des personnes accompagnées dont l'âge se situe entre 41 et 50 ans soit 30% alors qu'en 2018, ils n'étaient que de 24%. La tranche d'âge 31 / 40 ans est en baisse de 6% par rapport à 2018. A noté que les groupes 51 ans et plus, ne changent pas ou faiblement tout comme les 20 / 30 ans.

- Logement

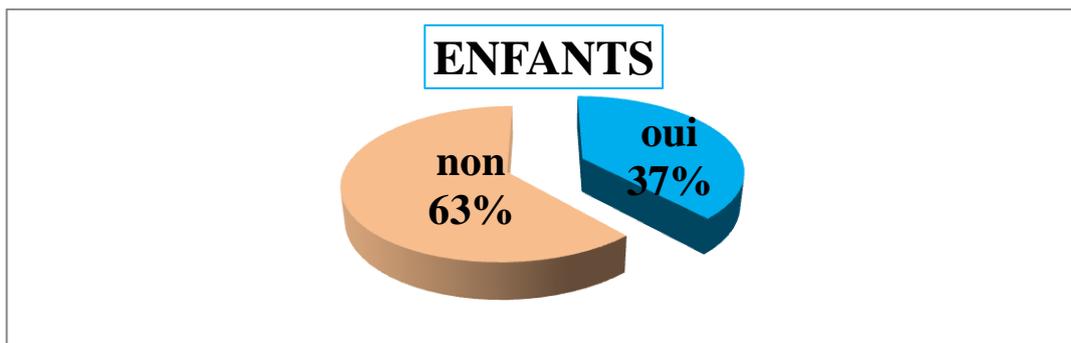


Nous observons cette année une baisse de 9% des personnes habitant en logement autonome au profit, 5% de plus, pour l'hébergement familial ou par un tiers.

Dans les nouvelles orientations nous pouvons constater que le service vient en soutien aux aidants familiaux ce qui est cohérent avec le fait que les personnes n'ont pas quitté le domicile parental.

- Situation familiale

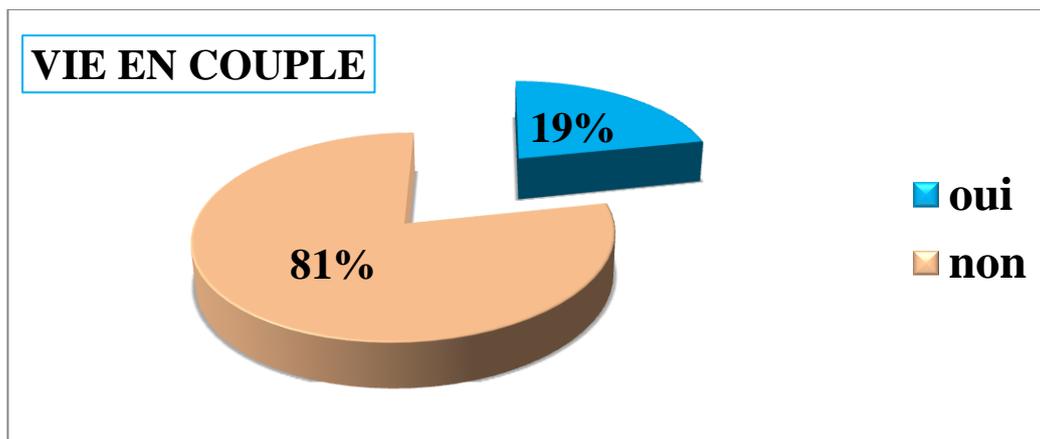
→ **Parentalité.**



Comme les années précédentes, les professionnels du service accompagnent les bénéficiaires dans leur rôle parental. Tous n'ont pas au quotidien la gestion de leurs enfants mais doivent trouver leur place auprès d'eux et assumer leurs responsabilités. Tout en veillant à rester dans leur mission, les éducateurs du SAVS travaillent en partenariat avec les services compétents de la protection de l'enfance.

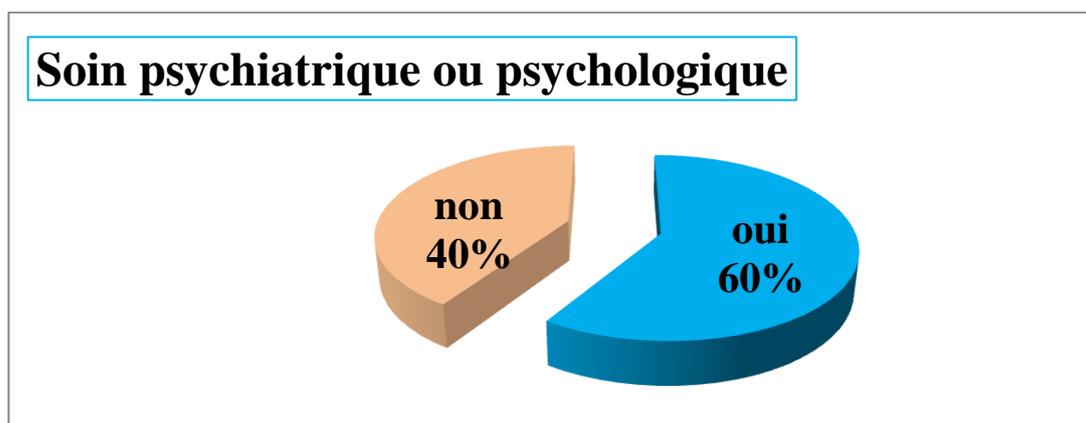
Dans la continuité de 2018, cette année le SAVS a soutenu une personne accompagnée pour faire valoir ses droits et obtenir la garde d'un de ses enfants. Pendant longtemps, en raison de son handicap, sa lenteur, les professionnels de la protection de l'enfance pensaient, qu'il ne pouvait pas être, une personne ressource pour l'enfant. Il donnait l'impression d'être en état d'ébriété. Avec l'éducatrice du SAVS comme porte parole, il a pu s'exprimer sur son désir de père et défendre sa capacité d'accueil. Le SAVS l'a aidé à prendre contact avec une avocate et a fait le lien entre les différents acteurs.

→ Vie en couple.



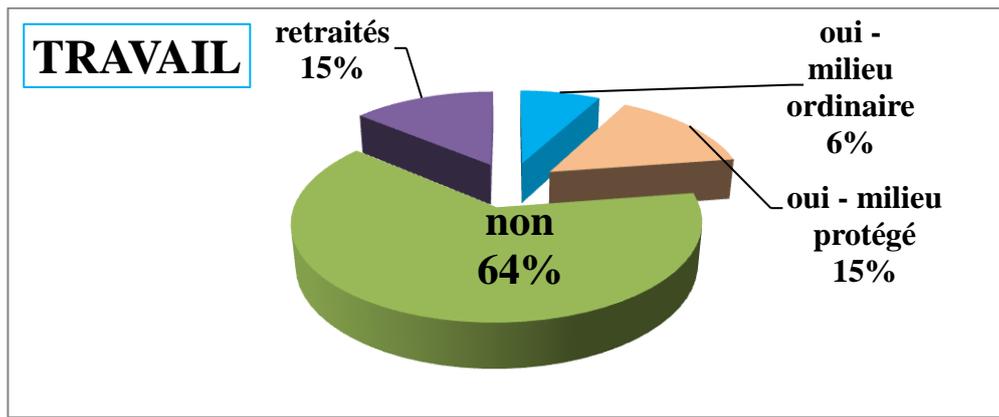
La structure familiale n'évolue pas en 2019 par rapport à 2018. Nous accompagnons une majorité de personnes célibataires ou parent isolé. Cette proportion prend également en compte les personnes vivant chez un tiers.

- Suivi psychiatrique ou psychologique.



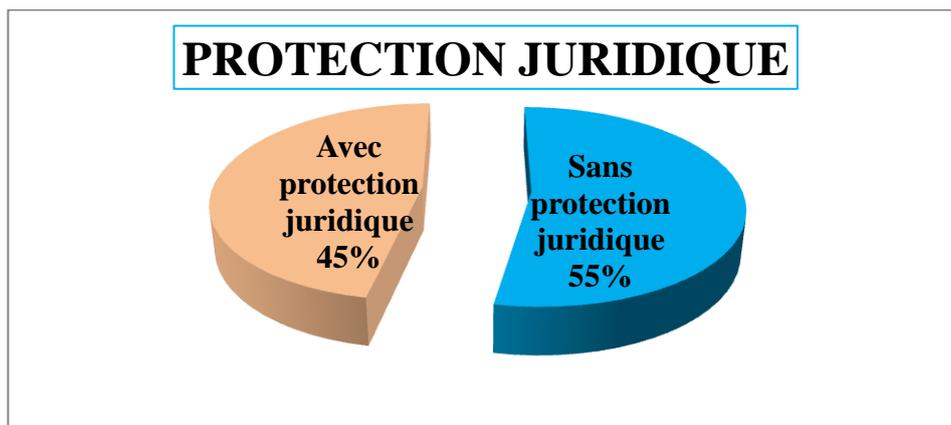
La progression des personnes suivies par le soin psychologique ou psychiatrique, tend à se stabiliser ces dernières années après une forte augmentation depuis 2004. Cette proportion a augmenté progressivement à partir de 2010 avec la reconnaissance du handicap psychique dans la loi de 2005. Aujourd'hui, il atteint 60%. Un des axes de notre travail consiste à accompagner les personnes vers le soin et à faire en sorte que les services de soin ne se désengagent pas au profit du SAVS. C'est bien la somme de tous ces acteurs dans le réseau de la personne qui permet une stabilité de la situation.

- Travail



L'un des axes du travail en SAVS est l'insertion professionnelle. Nous pouvons remarquer que la grande majorité des personnes suivies sont inactives soit par difficultés à s'inscrire dans la dynamique professionnelle liées à leur situation de handicap, soit parce que les structures ne sont pas toujours adaptées aux besoins de la personne à reprendre le rythme de la vie active. Ces éléments sont également à mettre en lien avec l'âge des personnes accompagnées par notre service, en majorité de 50 ans et plus. Elles sont pour la plupart dans d'autres projets personnels ayant eu un parcours professionnel chaotique. Elles sont orientées vers des structures occupationnelles et de lien social lorsqu'elles s'en sentent la capacité.

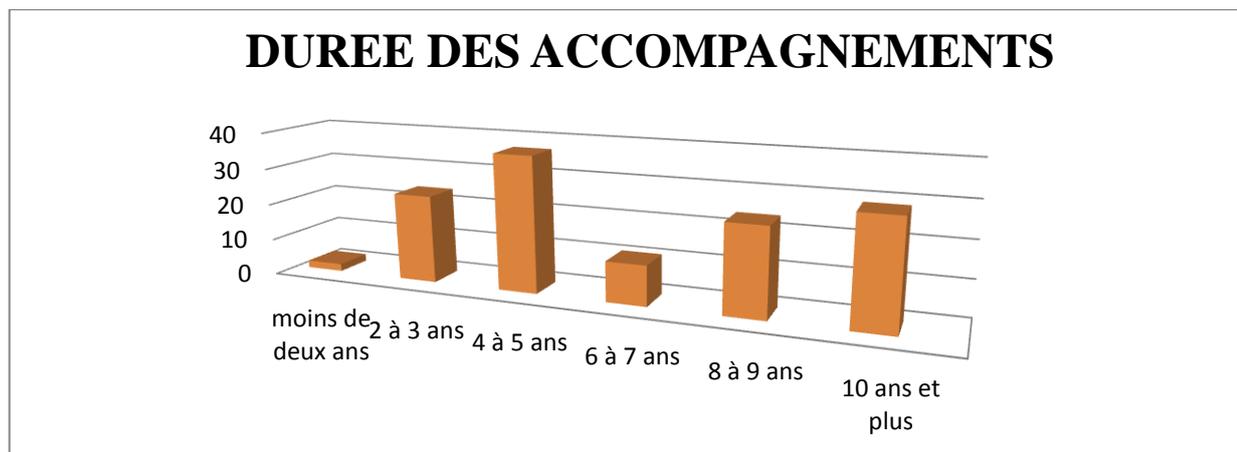
- Protection juridique



Depuis 2015, la tendance s'est inversée donnant majoritairement les personnes accompagnées sans protection juridique qui correspond au profil et au parcours des personnes qui nous sont adressées. L'écart se poursuit encore cette année. Tout l'enjeu du SAVS dans ces situations consiste en une aide administrative renforcée.

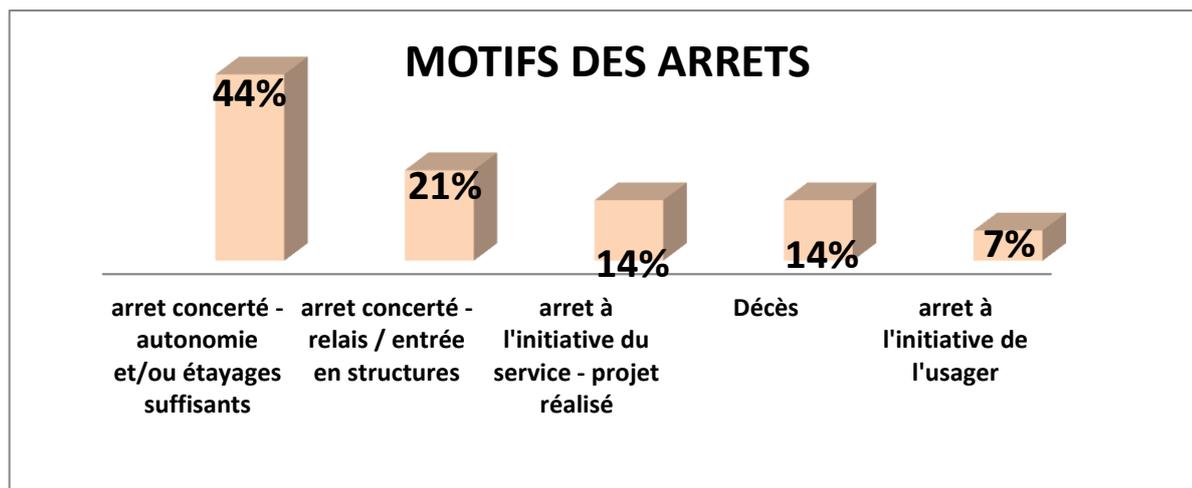
2-5 Suivi des accompagnements.

- Durée des accompagnements incluant le processus d'admission



La durée de l'accompagnement prend en compte le temps du processus d'admission, dès lors que la personne a déposé son dossier de candidature. En fonction du secteur géographique, nous pouvons observer un temps d'attente inégal expliquant la durée d'accompagnement plus ou moins longue.

- Arrêts des accompagnements



La durée moyenne d'un accompagnement est de 4,5 ans. Cette moyenne prend en compte le temps de travail effectif de l'éducateur auprès de la personne admise pour mener son projet d'accompagnement.

2-6 Géographie de l'activité.

Géographie des accompagnements



Le territoire de la Métropole est couvert à partir des antennes de Lyon 6^{ème} et de Lyon 3^{ème}.

Le territoire du Rhône concerne principalement l'antenne de Villefranche/Saône. Une éducatrice de l'antenne de Lyon 6, intervient également sur l'ouest du Département (St Martin-en-Haut, St Symphorien/Coise...).

Nous poursuivons notre démarche de rationalisation des déplacements, en attribuant des secteurs géographiques à chaque professionnel pour réduire les frais de déplacement et le temps dans les transports et ainsi gagner en efficacité.

Nous avons le souhait de développer une dynamique de territoire. Ainsi, les professionnels sont bien repérés par les partenaires et les différents acteurs du territoire. Cela leur assure une bonne connaissance des possibilités offertes pour construire avec la personne accompagnée son projet.

2-7 Présentation d'accompagnements éducatifs au SAVS

2-7-1 Partage d'expérience de professionnels – « l'accompagnement »

Dans notre métier, nous sommes en lien avec des personnes reconnues avec un handicap, une pathologie mais nous rencontrons avant tout des personnes singulières, uniques. Elles ont une histoire de vie qu'elle partage avec nous. Lorsqu'elles veulent bien nous en retranscrire quelques bribes, c'est toujours avec leur regard, de leur point de vue et avec leur ressenti. C'est LEUR vérité.

Nous essayons de rencontrer la femme ou l'homme avant de rencontrer son handicap ou sa maladie. Parfois les 2 sont indissociables tant leur handicap a pris une place importante dans leur vie. Au regard du trouble qui les anime et qui s'installe dans leur quotidien, certaines personnes souffrent d'isolement. Elles sont coupées de toutes relations sociales. La relation à l'autre n'est pas innée, elle s'acquiert puis s'entretient. Certains parlent d'une compétence sociale. Il est alors important de la maintenir et de la cultiver jour après jour au risque de devenir « inadapté » et en décalage avec le monde qui nous entoure.

Pour quelques accompagnements nous sommes un des seuls liens avec l'extérieur. Certaines situations nous préoccupent plus que d'autres, nous interpellent différemment. Certaines viennent toucher chez nous des points sensibles, d'autres viennent nous bousculer dans nos perceptions de la vie, dans nos valeurs, dans nos émotions. La situation que je tiens à vous présenter fait partie de celle-là. Ce n'est qu'un résumé, d'un petit bout de vie, d'une période comprise dans des cycles itératifs. C'est surtout une photographie du travail d'observation, du fruit de partage d'informations en équipe et du travail d'élaboration et de réflexion des professionnels.

Je fais le choix de vous parler de Mme S. parce qu'elle fait partie de ces accompagnements sur lequel je garde un regard attentif en raison de la fragilité de la situation.

Elle vit seule en milieu rural dans un appartement autonome un peu délabré par les années. J'interviens en général une fois tous les 15 jours uniquement à son domicile. Mme S. sort très peu de chez elle et la distance entre son lieu d'habitation et mon bureau à Lyon 6, ne lui permet pas de venir pour des entretiens.

Elle a 2 filles. L'une vit près de chez elle avec qui Mme S. est en lien, alors que l'autre s'est éloignée. Je la rencontre pour la première fois lorsque je prends le relais de ma collègue. En effet, nous fonctionnons avec des éducateurs référents, c'est à dire qu'un éducateur est l'interlocuteur privilégié dans la relation et le suivi, même si l'équipe éducative est garant de toutes les situations. (Il est essentiel de pouvoir échanger sur des situations en équipe que ce soit sur des temps informels ou lors d'instances de régulations formelles telles que les réunions d'équipe, les réunions d'études de situation ou lors des groupes d'analyse de la pratique éducative).

Aussi bien pour le professionnel que pour les personnes accompagnées, il n'est pas simple de prendre le relais après plusieurs années de suivi par un collègue. La relation de confiance est à (re)construire et les habitudes sont bouleversées. Ce changement peut être vécu comme un abandon par certains. Il peut faire écho aux histoires de vie et aux séparations parfois archaïques vécues dans la plus petite enfance.

Mme S. parle de ce changement et évoque la tristesse de perdre son éducatrice référente. Elle exprime aussi sa satisfaction de rencontrer une nouvelle personne et effectivement une relation de respect et de confiance s'installe entre elle et moi.

Je connais la problématique de Mme S. et nous convenons de pouvoir en parler sans tabou et de ne pas éluder les discussions autour des difficultés qu'elle traverse. Elle se définit comme une personne souffrant de troubles bipolaires avec une forte addiction à l'alcool. Elle bénéficie d'un traitement depuis de nombreuses années. Pour autant on ne peut pas parler d'une stabilité de son état. Mme S. traverse encore souvent de grosses phases dépressives avec une perte d'intérêt pour toutes les activités quotidiennes et une recrudescence de la consommation d'alcool.

Je lui demande de pouvoir prendre contact et de rencontrer les différents partenaires intervenants auprès d'elle afin de pouvoir me présenter et d'être en lien avec ces personnes pour faciliter la prise en charge globale de Mme S.

Elle accepte ainsi que je me mette en lien avec son médecin traitant, son psychiatre, l'équipe du CMP et avec l'ADMR qui intervient à son domicile. Dans la situation de Mme S., les auxiliaires de vie sont des partenaires essentiels puisqu'elles rencontrent Mme S. deux fois par semaine. Ainsi elles voient régulièrement l'évolution de son état de santé. C'est pourquoi quand elles remarquent une détérioration de ses conditions de vie et/ou de sa santé psychique, j'en suis rapidement informée.

Après quelques mois d'intervention auprès d'elle, je remarque qu'au fur et à mesure de nos rencontres à son domicile son état physique se dégrade : elle prend moins soin d'elle, elle n'est pas maquillée, pas coiffée, et porte des vêtements larges et souvent sales. L'état de son appartement se dégrade aussi à vue d'œil au même titre que son image. Le désordre et la saleté règnent. Quand je lui demande si elle consomme de nouveau de l'alcool, elle me répond par la négative et esquivé mes questions sur son état psychique en me répondant que tout va bien, comme pour tenter de me rassurer et de se convaincre.

Il se passe plusieurs semaines avant que la dégradation ne s'accroisse avec l'apparition d'un symptôme supplémentaire démontrant la situation psychique et physique dans laquelle elle se trouve. Mme S. devient incontinente et ne semble pas percevoir ses pertes, si bien qu'elle ne daigne pas se changer lorsque cela se produit. Malgré mes remarques bienveillantes, je me rends compte qu'elle est dans l'incapacité de pouvoir subvenir à des besoins primaires et donc dans l'impossibilité psychique de pouvoir se prendre elle-même en charge.

Ce stigmate change la donne car il renforce l'état d'insalubrité de son appartement en raison des odeurs fortes qui imprègnent son canapé et de manière générale l'appartement.

Je suis alertée par la responsable de l'ADMR qui me relaie la dégradation de l'état de Mme S. dont les auxiliaires sont les témoins au quotidien. Leur intervention devient compliquée, Mme S est souvent alcoolisée et pas toujours correcte avec elles.

Après avoir échangé au téléphone avec la responsable de l'ADMR, nous nous rencontrons chez Mme S. pour évoquer cette problématique. Nous convenons que les auxiliaires puissent intervenir à deux au domicile afin de rendre l'intervention plus supportable et nous demandons à Mme S de les accueillir convenablement. L'échange n'est pas sans tension mais Mme S comprend l'inquiétude que les professionnels portent à son égard.

J'informe mes collègues de cette situation d'abord de manière informelle lors de temps d'échange au bureau ou par des appels. Puis j'aborde le sujet en réunion d'équipe pour faire part de mes questionnements. Ces temps d'échange m'aident à prendre du recul et à entrevoir des possibilités d'action pour la suite de l'accompagnement. Ces réunions sont importantes pour ne pas porter seule l'inquiétude de la situation.

Après plusieurs tentatives de discussion avec Mme S. sur la prise de conscience de son état, je me rends compte que mes paroles n'y changeront rien. Malgré notre contrat oral établi en amont de pouvoir parler de ses difficultés, cela semble impossible pour elle. Avec le recul, il semble que ce soit honteux et douloureux d'avouer qu'elle consomme de nouveau de l'alcool. Elle porte ainsi une certaine culpabilité d'être de nouveau dans une forme d'échec face à cette lutte constante contre l'alcoolisme. J'ai aussi la sensation que la spirale dans laquelle Mme S s'engouffre doit avoir une certaine intensité avant de pouvoir la stopper.

Elle est dans le déni de sa situation et je ne souhaite pas briser le lien en insistant sur la nécessité d'une hospitalisation. Car en effet, à mon sens la seule option pour sortir de cet état reste l'hospitalisation. Mme S. refuse cette idée.

Son médecin traitant, qui après une analyse sanguine se rendra compte de l'importance de sa consommation d'alcool, fera intervenir au domicile une équipe mobile de la psychiatrie.

Avec le recul je ne saurais dire pourquoi je ne me suis pas tout de suite mise en lien avec le CMP et son médecin psychiatre. Je pense, avoir craint une rupture dans le lien établi avec Mme S. Pensant que si j'étais à l'origine du déclenchement d'une hospitalisation, Mme S. aurait pu m'en tenir rigueur. Il est parfois important que ce genre de décision nous soit déchargé en tant qu'éducateur. Cela nous permet de continuer notre travail d'accompagnement. D'autant plus que si la personne accepte d'être hospitalisée c'est un avantage supplémentaire dans la prise en charge, ce à quoi Mme S. se refusait.

Mme S. bénéficie donc de l'intervention de l'équipe mobile psychiatrique. Les infirmiers qui interviennent au domicile la connaissent déjà car ils l'ont déjà accompagné dans des périodes d'état dépressif et d'alcoolisation massive.

Un accueil en hôpital de jour a pu se mettre en place. Elle bénéficie ainsi d'une prise en charge thérapeutique par le biais d'activités. C'est Mme S. elle-même qui finira par demander une

hospitalisation à St Jean de Dieu. Elle sera alors orientée dans un service qu'elle connaît au vu de ses précédentes hospitalisations.

Pendant plusieurs semaines elle est ainsi soutenue et cela semble lui être bénéfique. Les équipes soignantes sont ainsi vigilantes, entre autre à son hygiène et l'accompagne dans ces gestes de la vie quotidienne que Mme S. avait perdu l'habitude de faire.

Je lui rends visite directement à l'hôpital et un travail de partenariat avec les différents intervenants se met en place. Une nouvelle prise en charge est pensée afin que Mme S. ne soit pas isolée chez elle. Ainsi du lundi matin au mardi soir elle est hospitalisée à St Jean de Dieu. Le mercredi et le vendredi elle est à l'hôpital de jour à Pierre Bénite et le jeudi à son domicile est le jour de passage des auxiliaires de vie et du SAVS.

Mme S. reste chez elle le week-end. Bien qu'insuffisante, cette organisation permet une meilleure prise en charge de Mme S et de sa problématique. Elle resitue aussi chaque intervenant dans son rôle et montre à quel point cette situation reste fragile. En effet, le maintien à son domicile est incertain car Mme S ne peut se prendre en charge seule pour sa toilette et ses repas. Les partenaires et moi-même pensons que Mme S est dans l'incapacité psychique de se penser et de penser le quotidien. Elle aurait besoin d'être soutenue et stimulée sur la journée complète. A titre personnel, je pense que la meilleure solution pour Mme S serait un accueil dans un hébergement plus contenant, avec des stimulations et des propositions d'activités quotidiennes.

A défaut de pouvoir mener ce projet, nous tentons avec les partenaires de maintenir une certaine décence dans le quotidien de Mme S. Un passage infirmier est mis en place les jours de présence au domicile pour aider Mme S à faire sa toilette et surveiller sa prise de traitement qui restait jusque-là aléatoire.

A ma demande et après échange avec le psychiatre, une synthèse va être organisée afin que les différents partenaires médicaux et moi-même puissions nous rencontrer.

Si la situation venait encore à se dégrader, le maintien au domicile pourrait être remis en question. Lors de cette réunion, la fille de Mme S sera conviée afin d'échanger avec elle sur les questionnements que les professionnels se posent. Sa fille est une personne ressource pour Mme S. Elle joue un rôle important et a un impact sur sa maman.

Aujourd'hui Mme S est loin d'être stabilisée, tant dans son état psychique, que dans son quotidien. Des choses sont encore à réfléchir et à mettre en place.

Nous élaborons des solutions pour les personnes afin que leur quotidien s'améliore. Mais nous nous confrontons parfois au refus des personnes : refus de changer d'habitude, refus par peur de l'inconnu... Notre travail consiste alors à maintenir l'équilibre en place en évitant que la situation se détériore. Cela peut nous heurter car les personnes sont parfois dans des situations que nous n'accepterions pas pour nous même. Pour autant c'est parfois un moindre mal qui permet aux personnes accompagnées de rester chez elles et de se mettre en mouvement afin d'accepter l'idée que leur quotidien pourrait être autrement.

Il ne s'agit pas d'imposer une vision de ce qui devrait être, par souci de norme sociale ou de valeurs personnelles. Il est surtout question de maintenir une stabilité. Le temps et la relation de confiance permettent ces changements. Ce sont des outils essentiels du travail en SAVS.

Vanessa B-Educatrice spécialisée

2-7-2 Partage d'expérience de professionnels – « l'accompagnement jusqu'à l'arrêt »

Voici la situation d'une personne accompagnée de la mise en place de l'accompagnement jusqu'à la fin du SAVS. Cet arrêt d'accompagnement est bien sûr possible parce que toutes les étapes précédentes ont permis de sécuriser sa situation pour qu'aujourd'hui le SAVS puisse prévoir, dans de bonnes conditions et en concertation avec lui, un arrêt d'accompagnement.

L'accompagnement de Mr L. par le SAVS a débuté en septembre 2013, il avait alors 38 ans. La demande d'accompagnement provenait de sa curatrice qui avait imaginé qu'un SAVS lui permettrait de s'ouvrir un peu plus vers l'extérieur.

A l'époque Mr L. ne semblait pas envisager à quoi un SAVS pouvait lui être utile. Il lui est arrivé de ne pas honorer ou d'annuler des rendez-vous lors des premiers mois. Au fil du temps et après un temps de prise de connaissance et de mise en confiance, un lien a pu se créer et les véritables demandes de Mr L. sont apparues.

Nous nous sommes aperçus que ce qui préoccupait principalement Mr L. était sa situation professionnelle. Le fait de travailler en Intérim était insécurisant pour lui, surtout dans les périodes de creux où aucune mission ne lui était proposée. Nous avons observé des émotions fortes (anxiété, colère, tristesse) lorsqu'il ne travaillait pas. Il se jugeait « inutile », se plaignait de ne pas avoir de rythme de vie ou d'occupation lors de ses périodes de chômage. Nous l'avons alors accompagné sur son cheminement professionnel par diverses actions (rédaction d'un CV et de lettre de motivation, recherche d'emploi, lien avec l'agence d'Intérim, orientation vers Cap Emploi et lien avec son conseiller en insertion, demande d'orientation vers le milieu professionnel protégé, candidatures dans des ESAT...).

Le soutien continu que nous avons proposé à Mr L. et son propre investissement dans ses démarches d'insertion professionnelle lui ont permis d'intégrer un ESAT dans l'équipe des espaces verts en 2017. Aujourd'hui Mr L. est pleinement satisfait de ce poste et gère de manière autonome ses relations avec son employeur.

En parallèle à sa recherche de travail, Mr L. nous a demandé de lui trouver des lieux d'ouverture sociale. Il a alors participé aux activités proposées par le SAVS, lorsqu'il ne travaillait pas, ainsi qu'aux repas d'été et d'hiver collectifs du SAVS. Il a ainsi pu expérimenter des temps de groupe lors de moments sécurisés avec l'appui de toute l'équipe du SAVS. Nous avons aussi cherché des activités dans les centres sociaux et MJC proche de chez lui ainsi que dans les GEM mais Mr L. n'a pas donné suite. Il a aussi souhaité partir en vacances, nous avons pu le mettre en lien avec un organisme de vacances adaptées dès l'été 2014.

Aujourd'hui, avec sa semaine bien remplie de travailleur d'ESAT, il n'est plus en recherche d'activité mais continue de partir tous les étés avec l'organisme de vacances adaptées avec lequel il a établi un lien de confiance et est toujours satisfait des séjours qu'il effectue.

C'est pour aider à préparer le sac de voyage à l'occasion du premier séjour adapté que la toute première visite à domicile a eu lieu, après presque un an d'accompagnement. Nous avons pu prendre connaissance de son environnement. Il s'agit d'un appartement plutôt rangé mais surchargé d'objets, de papiers où Mr L. a peu de place pour lui. Nous avons par la suite tenté de faire du tri mais il s'est avéré que c'était difficile pour lui de se débarrasser de ses objets. Le SAVS a choisi de ne pas trop insister, pour éviter de faire trop intrusion sur un point qu'il ne souhaitait voir abordé et qui ne lui

posait pas de problème au quotidien. Ces visites à domicile ont également permis de l'aider à gérer la maintenance de son appartement (lien avec sa régie immobilière et avec les artisans).

Depuis quelques mois, Mr L. a accepté le passage d'une aide à domicile pour l'aider à entretenir au mieux son logement. Le SAVS a rencontré le service pour évoquer les réserves et tâches à accomplir pour que ces interventions ne viennent pas déstabiliser Mr L. Les premières interventions se sont bien déroulées, Mr L. a pu demander des conseils sur l'entretien de son logement et voit le bénéfice d'un passage de 2 heures toutes les 2 semaines.

Lors des visites à domicile ou même lors des entretiens au bureau, nous avons également accompagné Mr L. dans ses actes administratifs, en lien avec sa curatrice (lecture et explication du courrier, suivi du budget, constitution de dossiers, renouvellement CNI...) et lors d'achats sortants du quotidien. La personne exerçant sa mesure de protection a changé deux fois au cours de ces 7 années et Mr L. a toujours souhaité que le SAVS soit présent lors des premières rencontres avec ses nouvelles curatrices.

A ce jour, Mr L. entretient une bonne relation avec sa curatrice et sait la solliciter sans passer par le SAVS pour toute question relative à son suivi.

Après un temps d'évaluation de la situation, de mise en place de projets, puis de stabilisation, le SAVS a pu commencer à se distancier pour permettre à Mr L. de s'investir dans de nouveaux liens pour penser à terme, la fin de l'accompagnement par le SAVS.

Il aura fallu établir un lien solide grâce à des actes concrets pour permettre à Mr L. d'être en confiance avec le SAVS. Nous avons ensemble entrepris de nombreuses démarches où Mr L. a pu expérimenter une relation basée sur la fiabilité, la stabilité et la cohérence dans nos actes et nos propos. Il aura fallu respecter ses limites et développer une compréhension de ses états émotionnels sur lesquels peu de mots étaient posés. Ce lien a pu se tisser avec le temps, nécessaire à la confiance, et le SAVS a pu être pour Mr L. un lieu repère où il pouvait être écouté, conseillé et soutenu.

Aujourd'hui Mr L. est satisfait de sa situation qui est plus stable et plus sécurisante pour lui qu'au moment du démarrage de l'accompagnement par le SAVS. Il a su développer des relations durables avec d'autres professionnels autour de lui (ESAT, MJPM, SAAD) et est aujourd'hui apaisé quant à son avenir. Le SAVS a décidé depuis 2018, de préparer avec lui une fin d'accompagnement. La question de l'arrêt est donc travaillée bien en amont et renvoyée à Mr L. comme une marque de l'évolution positive de sa situation. Nous valorisons et mettons en mots toutes ses compétences et les avancées qu'il a pu faire dans sa situation.

Pour préparer cet arrêt, nous avons réduit progressivement le rythme de nos rencontres en passant de toutes les 2 semaines à toutes les 3 semaines puis à tous les mois, en lui réservant la possibilité de se voir entre temps à sa demande si besoin.

Bien que conscient des avancées dans sa situation, Mr L. a été plutôt réticent à l'idée d'une fin d'accompagnement dans un premier temps. Il était prêt à se passer du SAVS mais la rupture de lien pouvait être difficile pour lui.

C'est là que se pose la question d'un lieu où il pourrait y avoir une poursuite de la relation avec l'équipe du SAVS, pas un arrêt brutal, mais un éloignement où il reste possible de donner et prendre des nouvelles, de passer au bureau ou lors d'une permanence sur un temps bien précis. Cela vient interroger la notion de « sas de fin de suivi » pour les fins d'accompagnement, une rupture du lien moins nette, un filet de sécurité...

Marie B – Educatrice spécialisée

2-7-3 Partage d'expérience d'une personne accompagnée « bilan de mon accompagnement »

« Au début de l'accompagnement, suite à la fin du suivi par le Grim logement en juin 2015, je ressentais une certaine appréhension pour une nouvelle période de SAVS, des doutes concernant une décision prise par mon médecin et par rapport à la pertinence de ce projet ainsi que la crainte qu'il soit un peu trop contraignant.

Mais, très vite, l'éducateur du SAVS a su me mettre à l'aise par son professionnalisme et son empathie.

Après plusieurs rencontres et après avoir commencé à un peu mieux se connaître tous les deux, il s'instaura une relation de confiance et d'échanges très intéressante pour moi.

En effet, la raison pour laquelle on m'a poussé à avoir un nouveau suivi par un SAVS était, principalement le repli sur moi et une tendance à l'isolement. Or, l'éducateur du SAVS m'incite à sortir hors de chez moi et à m'ouvrir aux autres par le biais de repas pris à l'extérieur ponctués par des sorties organisées par le SAVS et des rencontres au bureau.

De même, il m'a aidé à vivre une période de transition après mon déménagement de Vaise aux Terreaux.

Après son changement d'antenne, une éducatrice a pris le relais en m'incitant, de même, à participer aux sorties et aux activités de l'ATMP.

J'ai tout particulièrement apprécié son franc parler et son dynamisme, ainsi que sa conversation, notamment dans le domaine de l'art.

L'éducatrice me fut aussi d'une aide précieuse quand je me suis retrouvé avec plusieurs problèmes administratifs à régler au début de l'année.

Grâce à elle (à son écoute et sa disponibilité), je pu refaire mes papiers (carte vitale et carte d'identité), m'inscrire à la bibliothèque et organiser mes vacances.

Globalement, je garderai un bon souvenir de mon passage à l'ATMP, des sorties, des parties de pétanque et des journées « crêpes ».

Mais surtout, je retiendrai les relations chaleureuses et fructueuses que j'ai entretenues avec les éducateurs, ainsi que l'aide et les conseils pertinents que j'ai reçus de leur part.

Je remercie l'ensemble du personnel de l'ATMP pour leur accueil et leur soutien ».

Frédéric L- personne concernée

2-8 Groupes d'expression 2019 – Participation des usagers

Les groupes d'expression sont des espaces d'échanges, de rencontres et d'interactions avec les personnes accompagnées qui peuvent s'exprimer afin de donner leur avis sur différents thèmes. Ils ont été mis en place conformément à la loi 2002-2 en remplacement des Conseil à la Vie Sociale.

Nous avons organisé cette année, deux groupes d'expression durant lesquels nous donnons l'espace à chacun de s'exprimer sur différents thèmes liés au fonctionnement du SAVS :

- Le 12/11/2019 à Lyon : 9 personnes présentes.
- Le 19/11/2019 à Villefranche : 6 personnes présentes.

Cette année, un questionnaire de satisfaction a été envoyé pour qu'ils puissent faire part de leurs avis sur le fonctionnement du SAVS. Ce questionnaire a été un moyen de favoriser leur participation à la rénovation du projet de service. Le groupe d'expression a été l'occasion de faire des commentaires sur les avis recueillis. Ensuite, la discussion s'est organisée autour de quatre thèmes : l'admission, l'accompagnement, la fin d'accompagnement et la pair-aidance.

Les échanges ont été riches. Les bénéficiaires se sont investis dans cette mission de partage d'expérience. Les avis se sont confrontés aux regards des autres.

Nous pouvons néanmoins constater que le questionnaire élaboré était trop compliqué pour certaines personnes (trop d'items, questions à reformuler). Nous pensons que les personnes ne se déplaçant pas pourraient profiter de cet espace pour retourner le questionnaire et ainsi faire entendre leur voix. Mais cela n'a pas été le cas.

Le point positif à retenir serait que les personnes participant physiquement ont été proactives et sans doute plus disposées à prendre la parole dans le groupe.

2-9 Les animations et temps collectifs.

2-9-1 Retour des professionnels

- **Les temps forts collectifs de l'année 2019**

Comme chaque année, le resto-pétanque proposé un samedi de juin et le repas de fin d'année en décembre rassemblent une quarantaine d'usagers. Les nouveaux arrivés, éducateurs ou usagers, se présentent, les futurs « partants » adressent leur au revoir au groupe. Ce sont des temps attendus, parfois redoutés également, mais toujours conviviaux. L'équipe cherche à faire évoluer la forme et le contenu de ces deux grands rassemblements annuels dans une volonté de favoriser et de soutenir davantage une participation inclusive des personnes accueillies.

- **Les permanences du mercredi**

En 2019, 32 personnes différentes bénéficiant du SAVS ont participé au moins une fois aux permanences du mercredi après-midi, animées par deux éducateurs du service, à tour de rôle, de 13h30 à 16h30.

En moyenne, sur l'année 2019, seules 5 personnes viennent régulièrement, dont 3 presque tous les mercredis.

Les personnes viennent soit pour bénéficier de diverses activités proposées par les éducateurs, après le rituel du café. Les usagers ont ainsi pu pratiquer la relaxation, la randonnée, discuter autour d'une revue de presse, montrer leurs connaissances musicales sur des blind tests, visionner un film assorti d'un débat, aller aux sorties cinéma, faire des jeux de société, se retrouver autour d'une partie de Molky ou de pétanque sur le parvis de l'église à côté, profiter de la présence d'un animateur de Culture pour Tous pour réserver des places de spectacle ou de visites de musées, s'essayer à de petits ateliers couture, tricot, origami, socio-esthétique en partenariat avec une école du quartier ou se

retrouver autour de rencontres plus gourmandes comme une raclette, des crêpes ou des galettes des rois.

Bien que la plupart du temps, la fréquentation des usagers à ces permanences reste faible numériquement, la permanence du mercredi est un moment attendu et inscrit dans le rythme de vie de quelques personnes bénéficiaires du service.

Ce constat a conduit l'équipe éducative à s'interroger sur les modalités d'accueil et les finalités de ce moment repéré par tous.

Concernant les modalités et les conditions d'accueil, l'équipe réfléchit à la possibilité d'ouvrir aussi cet espace aux personnes en attente d'un suivi social, sous mesure de protection à l'ATMP et celles dont l'accompagnement social s'est terminé mais qui souhaitent garder un lien avec le service.

Au sujet des finalités, elles restent dans l'ensemble indéterminées. Toutefois, cette incertitude laisse la place à des possibilités de création et d'évolution, au gré des usages et des manières de chacun d'investir ce temps et ce lieu. Proposer des activités n'est pas une fin en soi et ce n'est pas non plus la vocation première du service. C'est avant tout un moyen de favoriser une forme de socialisation et d'ouverture à l'autre, en vue d'une insertion plus aisée dans le milieu ordinaire. La ritualisation et la faible fréquentation moyenne questionne cet objectif d'insertion. Dans ce cas, la fonction du groupe constitué est surtout occupationnelle, en permettant à quelques-uns de rompre une forme d'isolement ou simplement d'ennui.

L'équipe avait convenu aussi de soutenir une dynamique collective en essayant de résister ou de reporter les demandes individuelles qui peuvent émerger lors de ce temps du mercredi, en obligeant d'une certaine manière, « à être et faire ensemble » quelque chose. Cette injonction est également remise en cause au sein de l'équipe. Ainsi, cet accueil pourrait aussi se calquer sur un modèle d'accueil inconditionnel dit « à bas seuil », pendant lequel chacun pourrait venir agir ce qu'il veut, que ce soit pour rencontrer d'autres personnes ou bénéficier d'un temps d'écoute et d'aide personnalisée.

- **Les nouveaux projets du SAVS**

- **Permanence "aide à la gestion du budget" :**

Ce projet a émergé du désir de faire vivre les compétences des deux services de l'ATMP. En effet, il nous semblait intéressant de valoriser nos capacités respectives et de les mettre au service des personnes accompagnées par le SAVS.

Avec l'accord de nos chefs de service, ainsi que le soutien de la direction, ce projet a pu voir le jour en novembre 2019.

Un travail préparatoire a été nécessaire afin de monter ce projet dans les meilleures conditions.

En septembre 2019, une mandataire judiciaire du SPJM ainsi qu'une éducatrice du SAVS se sont rassemblées afin de réfléchir conjointement au déroulé de ce temps collectifs.

Nous décidons qu'il aura lieu lors d'une permanence du SAVS, soit un mercredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Nous évoquons plusieurs idées qui viendraient appuyer cette intervention et décidons de créer conjointement un tableau qui servira de support que les personnes accompagnées pourraient ramener chez elles suite à cette rencontre.

En octobre 2019, nous nous rencontrons de nouveau mais cette fois-ci en compagnie d'une personne accompagnée par le SAVS. Il nous semblait nécessaire d'avoir un retour des personnes concernées afin d'être au plus juste de leurs besoins. Ses remarques nous ont été d'une grande aide et permis de finaliser le tableau d'aide au budget que nous avons construit.

Nous fixons toutes trois la manière dont se déroulera cet après-midi et fixons la date du 20 novembre pour cette rencontre.

Six personnes accompagnées par le SAVS ont assisté à cette permanence. Il est intéressant de noter que contrairement à un petit groupe d'habitues présents chaque semaine, certaines sont venues spécialement pour cette rencontre.

Nous commençons cette réunion par un temps de réflexion, pendant lequel les personnes accompagnées ont pu exprimer toutes les idées qui leur venaient à l'esprit concernant le thème de la gestion du budget. Quelles sont les dépenses, les rentrées d'argent ? Les choses auxquelles nous devons être vigilent pour que cela s'équilibre ?

Nous avons ensuite distribué à chacun un exemplaire du tableau et pris le temps d'expliquer comment le remplir. L'idée principale étant de détailler le plus simplement possible, comment faire en sorte que son budget reste bénéficiaire.

Cette rencontre s'est conclue par un échange improvisé où chaque personne accompagnée a fait part de ces "trucs et astuces", ces petits gestes du quotidien auxquels il faut prêter attention afin de réussir à maintenir son budget.

Certaines personnes se sont également saisies de ce moment pour poser des questions à la mandataire présente, particulièrement sur le fonctionnement et l'organisation de son travail.

Tous ont apprécié cette rencontre et repartent avec l'outil qu'ils pourront mettre en pratique, seul ou avec l'aide de leur éducateur.

La journée de formation aux actes de 1er secours :

Cette fois-ci, l'idée a émergé d'une personne accompagnée par le SAVS. Son projet professionnel actuel se tournant vers le domaine médical, bénéficiant d'une formation premiers secours lui serait un plus non négligeable.

Partant de cette réflexion, nous avons imaginé que cette formation bénéfique à tout un chacun, d'autres personnes accompagnées par le SAVS pourraient également être intéressées.

L'ATMP a pris à sa charge une grande partie de coût de cette formation. Seule une participation symbolique a été demandée aux personnes accompagnées.

L'association qui dispense la formation SST était prête à nous suivre sur ce projet, en proposant une journée de formation pour 10 personnes maximum. La condition étant que chacun participe à l'intégralité de cette journée pour prétendre au diplôme du PSC1.

La date est fixée pour le 27 novembre 2019 et il fût simple de trouver les dix volontaires. Une personne est d'ailleurs venue de Villefranche pour assister à cette formation.

Cette journée a été l'occasion de faire un temps d'accueil autour d'un café et quelques viennoiseries, mais également de prendre ensemble le repas de midi.

Tous ont répondu présent à l'intégralité de cette journée et ont obtenu leur diplôme de premier niveau de secourisme.

2-9-2 Retour d'une personne accompagnée

« Mon petit bilan pour cette journée de formation PSC1 : J'étais très impatient de démarrer cette journée. Déjà car je savais que j'apprendrai pleins de choses intéressantes, et puis de découvrir le groupe qui comme moi, intéressé par le secourisme.

Je trouve que la journée s'est passée très vite, le tout dans la bonne humeur. Nous avons été super bien accueillis : café, viennoiseries à 10h, accompagnés et salle mise à disposition pour la pause déjeuner.

Durant la formation et les différentes interventions, tout le monde a été participatif. On parlait d'accident mais on a aussi beaucoup rigolé avec Jean (le formateur). Souvent dans une légère cacophonie mais toujours concentrés.

Pour ma part, cela a été un enrichissement personnel, professionnel aussi car je peux l'ajouter à mon CV. J'ai gagné en assurance si les aléas de la vie font que je dois appliquer les gestes de premiers secours, et en assurance tout court. »

Vincent Q- Personne concernée

3-NOS SUPPORTS

3-1 Formations.

3-1-1 Formations individuelles :

- Un éducateur a poursuivi sa formation en individuelle, dans le cadre d'un CIF. Formation universitaire ANACIS, analyse et conception de l'intervention sociale, à l'université Lyon2.
- Un éducateur a validé sa formation DEIS

3-1-2 Formations collectives

- Participation de 3 éducateurs aux JNF du MAIS à Perpignan « Evolution de la famille et travail social : quels accompagnements ? (co-éducation, handi-parentalité, recomposition) les 25-26-27 juin 2019.
- Formation incendie / évacuation

3-1-3 Formations : réalisation du projet de service

Etre accompagné et guidé :

Pour la réalisation du projet de service 2020-2024, le service d'accompagnement à la vie sociale a été accompagné, pendant trois matinées par une professionnelle issue du C R E A I^[1] Auvergne Rhône-Alpes.

Cet accompagnement de qualité, a permis de guider méthodologiquement les professionnels du S.A.V.S dans la réflexion et l'élaboration de leur projet de service. De plus, grâce à cette intervention chaque professionnel s'est senti investi et concerné par le travail à effectuer et a pu par son engagement, y laisser sa trace.

L'intervenante a su conseiller, mais aussi respecter les choix des professionnels afin que le document réalisé soit en accord avec leurs aspirations, leurs croyances et leurs valeurs. Cette précaution a permis de mettre à jour un écrit qui reflète la dynamique collective dans laquelle il s'est construit. Au final ce document est un repère pour tous les acteurs qui ont besoin de visualiser le savoir faire, distiller par le service d'accompagnement social, qu'ils soient membres de l'association ou extérieur à cette dernière.

Fédérer autour de valeurs communes :

Plus qu'une obligation de travailler sur le projet de service, c'est d'abord une chance pour une équipe éducative et un temps fort pour une association. Pour le service d'accompagnement, cela permet de mesurer à partir des évolutions et des tensions repérées, les pistes de réflexion à engager.

Pour cette édition, les thématiques qui ont dominé les débats, sont à mettre en lien avec les évolutions de notre secteur. Ainsi l'évolution des publics et leurs influences sur les modalités d'action des professionnels, la réflexion autour de la participation des usagers pour faciliter l'accès à leurs droits, la prise en compte des conséquences de la liste d'attente sur les personnes en quête d'accompagnement et la réflexion autour de nouvelles pistes d'organisation du service pour répondre à ces défis ont été au centre des échanges.

Ces préoccupations sont souvent transversales à celles qui questionnent l'institution et donnent l'opportunité à l'équipe d'opérer la jonction entre préoccupations éducatives, choix politiques et stratégiques définis par l'employeur.

C'est l'occasion de mettre à jour mais aussi de se réappropriier l'ensemble des connaissances qui servent à encadrer l'action quotidienne des professionnels de secteur, notamment en matière de législation et de politiques sociales. Mais aussi de prendre en considération des notions empruntées aux sciences humaines comme la psychologie ou la sociologie. L'ensemble de ces apports théoriques, permettent à la fois de délimiter les champs d'actions des professionnels mais aussi d'affirmer que la dimension subjective qui est omniprésente dans leurs pratiques. C'est un élément incontournable de leur identité professionnelle.

Ce travail d'élaboration permet au collectif que nous nommerons « équipe éducative » de faire le point de ce qui les unit mais aussi de ce qui les différencie avec pour seule « boussole », d'offrir par leurs engagements et de tracer par leurs réflexions, les grandes lignes d'un accompagnement de qualité. Cette démarche qui se répète tous les cinq ans permet au terme du travail de rédaction, d'obtenir une photographie assez précise du contexte dans lequel, le service d'accompagnement exerce ses missions.

Pour parvenir à cet objectif, les échanges s'inscrivent dans une logique où le conflit d'idée organisé permet à chaque intervenant de se sentir concerné et donc, acteur de la construction de l'objet en cours. Pour parvenir à ce résultat, des tours de table, des brainstorming, des travaux de groupes ou d'autres supports facilitant le dialogue ont été mis en perspectives.

Au final, le document une fois rédigé est un atout pour l'association et ses acteurs. Il regroupe tout le savoir faire d'une institution, l'éthique, les valeurs et l'engagement d'un service éducatif et le professionnalisme de ses travailleurs sociaux.

Sylvain D. Educateur spécialisé

3-1-4 Accueil d'un stagiaire :

Le SAVS de l'ATMP du Rhône s'inscrit depuis de nombreuses années dans une tradition d'accueil de stagiaires.

Nous recevons des personnes préparant le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES). L'accueil de stagiaires a des bénéfices pour la personne en formation mais aussi pour l'équipe du SAVS.

Ces expériences permettent aux membres de l'équipe du SAVS d'avoir un regard extérieur. Par le biais de la transmission et de la discussion avec le stagiaire l'équipe peut réinterroger certaines évidences.

Pour le stagiaire, le SAVS s'avère être un terrain de stage atypique. Le milieu ouvert en secteur adulte induit une autonomie de l'éducateur spécialisé et un travail d'équipe qui se décline autrement que sur les lieux de stage où les murs constituent une forme d'accueil (Foyer de vie, IME, MECS, CHRS ...). En plus de la particularité des personnes accompagnées que sont le handicap psychique et ou la déficience intellectuelle avec des troubles associés ou non, le travail avec les partenaires et le réseau qui gravite autour des personnes peut constituer un véritable intérêt pour le stagiaire.

L'équipe du SAVS se veut vigilante sur la manière dont la personne en stage entre en relation avec les personnes accompagnées.

En effet, nous trouvons que la capacité à créer du lien, à instaurer une relation de confiance est primordiale.

Il s'agit pour le professionnel en devenir de repérer les aléas de la relation créée avec les personnes que nous accompagnons. Par quel moyen créer la rencontre ? Sommes-nous trop à distance ? Sommes-nous trop proche ? Evaluer la place de l'éducateur et s'adapter aux personnes que nous accompagnons est un point central.

Les principaux stagiaires que nous avons accueillis ces dernières années nous viennent de l'ARFRIPS. Etablissement avec lequel l'ATMP a signé une convention pour être site qualifiant.

Il y a les stages courts de première et de troisième année durant lesquels les éducateurs entrent en relation avec les personnes accompagnées et prennent connaissance du SAVS et de ses complexités.

La seconde forme de stage est le stage long. Il s'effectue actuellement en seconde année. Il équivaut à 9 mois de présence effective sur le site de stage.

La durée de ce stage permet une entrée en relation plus exhaustive avec les personnes accompagnées. Après une période d'observation il est demandé aux stagiaires de conduire des projets sur des temps d'animation collectif, de prendre la référence de certains accompagnements afin d'investir une posture professionnelle.

Lorsque le stagiaire se sent prêt et en concertation avec l'équipe, il commence à conduire des entretiens professionnels seul avec les personnes accompagnées.

Par le biais d'accompagnements administratifs, le stagiaire expérimente la place de l'éducateur spécialisé en SAVS.

Dans un second temps il convient aux stagiaires d'assurer des accompagnements seuls sur l'extérieur et des visites à domicile. Ces temps nous paraissent importants et nécessaires pour que les stagiaires puissent expérimenter l'autonomie qui est une qualité indispensable pour travailler en SAVS.

Il est important de souligner que cette montée en puissance est accompagnée par les tuteurs de proximité et le tuteur référent qui veillent à ne pas mettre le stagiaire en difficulté et effectueront une évaluation de ces temps passés auprès des gens.

En octobre 2019, l'équipe du SAVS a accueilli une étudiante de seconde année préparant le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé à l'ARFRIPS.

Pour l'accueillir l'équipe a élaboré un montage spécial : deux tutrices de proximité sur le site de Lyon 6 et un tuteur référent sur le site de Villefranche.

La stagiaire suit les tutrices de proximité dans leurs accompagnements. C'est auprès des tutrices de proximité que la stagiaire échange à la suite des accompagnements sur les ressentis, les diagnostics, les réflexions...

Des points sont organisés d'une manière régulière avec les tutrices de proximité. Le tuteur référent y est présent et joue un rôle extérieur. Son rôle est d'avoir un regard un peu plus neutre sur le déroulé du stage. Il est aussi convié aux réunions au sein de l'institution de formation.

Des points saillants viennent jaloner le stage long. La stagiaire arrivée en octobre 2019 nous a présenté son projet de stage un mois après son entrée au SAVS. Ses objectifs et ses observations ont alors été discutés avec l'équipe entière.

Après une phase d'observation, elle a commencé à conduire des entretiens seuls avec des personnes accompagnées dans les locaux de l'ATMP.

Au fur et à mesure de son stage, elle s'intéresse aux temps collectifs dit de « permanences » et commence à monter un projet d'animation sur l'extérieur avec les personnes accompagnées en lien avec l'association Culture pour Tous.

Un point sera réalisé avec une formatrice dans la deuxième partie de son stage, premier trimestre 2020.

L'intérêt de l'expérience de terrain est de constituer de la matière qui sera nécessaire aux écrits qui viendront valider le diplôme d'éducateur spécialisé.

D'une manière globale, le SAVS de l'ATMP pourrait réfléchir à la pertinence de s'ouvrir à l'accueil de stagiaires issues d'autres instituts de formation comme l'Institut Saint Laurent, l'IREIS...

3-2 Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale (M.A.I.S.)

L'ATMP est adhérente au M.A.I.S (mouvement pour l'accompagnement et l'insertion sociale) depuis plusieurs années.

Le MAIS est un mouvement national dont les objectifs sont la promotion, la réflexion, la recherche et la réalisation de projets concernant l'accompagnement social et/ou professionnel de personnes en difficultés d'insertion. Il travaille en partenariat avec des professionnels, structures, élus, associations et administrations. Le MAIS a pour objectifs la réalisation de travaux de recherche, la formation, la promotion d'une politique de réseau, la publication et la gestion d'un espace documentaire. Le MAIS, seul organisme national fédérant les services d'accompagnement, est donc une référence sur lequel, en partie, le service fonde son éthique et positionne sa pratique.

Participer aux journées nationales du MAIS est un investissement régulier pour l'équipe du SAVS. Au-delà des enseignements donnés, des interventions de qualité et des débats qui animent ces journées, c'est un lieu où l'on peut partager avec des pairs, échanger avec d'autres services venus des différentes régions. C'est une occasion de s'ouvrir et se confronter à d'autres expériences en terme d'accompagnement et de se décaler momentanément d'une pratique quotidienne.

Cet engagement du service se poursuit au sein de l'équipe d'animation régionale. L'ancien chef de service Mathieu GOYET et une éducatrice spécialisée de l'équipe sont inscrits dans cette instance. Des réunions mensuelles sont programmées avec d'autres travailleurs sociaux exerçant essentiellement dans des SAVS de la région Rhône-Alpes.

Cet espace est un lieu de pensée, de réflexion et d'échanges ayant pour but de faire émerger des thématiques liées à des problématiques rencontrées sur le terrain. L'objectif de ces rencontres est de construire des journées de formation destinées aux professionnels du secteur social et médico-social, et d'apporter des éléments de réponses cliniques et sociologiques grâce à des intervenants extérieurs.

En octobre 2018, une journée a été organisée par le groupe régional du MAIS ayant pour thème : « Entre soin et prendre soin, quelle dimension soignante dans l'acte éducatif ? ».

Ce travail d'élaboration, d'échanges et de partages d'expériences sont des outils riches qui permettent de penser différemment l'évolution de nos pratiques. Le groupe région continu d'exister et réfléchit actuellement à la programmation de journées nationales de formation en 2021 sur la commune de Bourg-en Bresse.

**Anne-Cécile C, Educatrice spécialisée,
Membre du groupe région du MAIS**

3-4 Analyse de la pratique.

En tant qu'éducateur en SAVS, nous sommes bien souvent seul face aux personnes que nous accompagnons. Chacune avec leur parcours, leur histoire, leurs peines et leurs difficultés du moment. L'engagement auprès des personnes en difficultés, a forcément un impact sur les accompagnants que nous sommes.

Certes nous avons les espaces de réunions où tous les mardis nous nous regroupons, l'équipe au complet. C'est un des espaces où chacun est libre d'aborder les situations difficiles auxquelles il a été confronté dans la semaine. Chacun écoute et questionne ce qui vient d'être dit, sans porter aucun jugement. Chacun vient puiser dans l'expérience des autres des idées auxquelles il n'aurait pas pensé et s'appuyer sur des conseils.

Pour autant, il arrive parfois que certaines situations nous impliquent d'une telle manière qu'il nous devient difficile de prendre le recul nécessaire et mener à bien notre accompagnement.

C'est à ce moment très précis qu'intervient l'analyse de la pratique professionnelle.

Cette réunion, supervisée par une psychologue clinicienne extérieure à l'institution, à lieu une fois par mois. Cette fois-ci, seule l'équipe éducative est présente. Pendant deux heures, nous abordons une situation, parfois deux. Cela nous permet de réfléchir en équipe, d'avoir une lecture clinique de la situation et ainsi, de dégager certaines pistes de travail auxquelles nous n'aurions peut-être pensé. Cet espace de réflexion permet de déposer certaines craintes et inquiétudes. Une fois chose faite, cela nous autorise à aborder de nouveau la situation de manière plus sereine.

Justine GM. Educatrice spécialisée

3-5 Réseaux et partenariats : inscription dans le réseau

Le travail en réseau et en partenariat est aujourd'hui une nécessité et une évidence.

Nos actions se situant dans des domaines variés, il en est de même pour les partenariats.

Le réseau à nos yeux le plus opérant est celui qui existe, ou que nous créons, et que nous faisons vivre autour de chaque personne accompagnée. Il n'y a pas de parcours préétabli, dans lesquels les personnes accompagnées doivent s'inscrire. C'est au contraire notre SAVS qui s'intègre au parcours de vie de chaque personne, dans une recherche de continuité et de coordination.

- Selon les secteurs d'intervention, les besoins repérés et les territoires, nos partenaires sont bien repérés. .

Selon les nécessités comme :

- **L'accès aux droits, aides diverses**, nous solliciterons les maisons du Rhône et de la Métropole, les CCAS, la CAF, la sécurité sociale, la MDMPH....

- **La santé** : nous contacterons Les CMP (Centre Médico-Psychologiques), les médecins généralistes, les autres professions médicales en libéral, les hôpitaux (dont les hôpitaux psychiatriques), les services infirmiers, les services paramédicaux, les CSAPA (Les Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).....

- **Le travail, l'insertion professionnelle** : le SUR/CL3R (Centre Référent de Réhabilitation Psychosociale et de Remédiation Cognitive), l'ADAPT, Cap Emploi, Pôle emploi, SAMETH (services d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, financé par l'AGEFIPH) ainsi que les EA (Entreprises adaptées) et ESAT (Etablissements et services d'aide par le travail) qui sont nombreux dans la Métropole et le Département, gérés par les associations La Roche-Industrie Service, ADAPEI, ALGED, AGIVR, MESSIDOR, ALR (Association la Roche)....

- **Le logement** : Tous les bailleurs sociaux et privés, les résidences sociales et maisons relais, les appartements collectifs, d'essais, ou encore les résidences sociales.

- **Les loisirs, rencontres et Culture** : Les GEM (groupes d'entraides Mutuelle), les centres sociaux, les organismes de vacances adaptées, les Centres d'Accueil de Jour, l'association Culture pour tous.

- **L'aide à la vie quotidienne** : Les SAD (Services d'Aide à Domicile) pour la toilette, l'entretien du logement, les portages de repas, les courses ou les sorties.....

- Nos partenaires peuvent également se situer dans la sphère privée de la personne s'est pourquoi nous privilégions le travail avec les familles tant qu'il nous est possible de le faire. Nous proposons aux familles de prendre contact avec UNAFAM pour qu'ils puissent échanger sur leur vécu et trouver un espace adapté à leur écoute.
- Il y a aussi le travail en coordination avec les services de protection juridique (L'ATMP, mais pas seulement, car nous accompagnons des personnes protégées juridiquement aussi par le GRIM, l'ASSTRA, l'UDAF, l'ATR et des mandataires privés (qui peuvent être la famille)...
- Nous travaillons aussi à des orientations en établissement pour les personnes dont la vie indépendante ne peut plus être préservée, donc en lien avec des établissements comme des Foyers de vie, Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM), EHPAD ou foyers logement.....
- Des membres de notre équipe participent aussi autant que possible aux rencontres initiés par les CLSM (Conseils Locaux de Santé Mentale)
- Le SAVS participe à l'inter-SAVS qui a pour but d'initier des temps d'échanges et d'élaboration entre professionnels de différents SAVS autour d'un thème établi et choisi en amont.

- Enfin rappelons que l'ATMP est un membre actif de la Coordination 69, soins psychiques et réinsertion.
- Ajoutons que dans le cadre d'une convention, nous sommes membres des équipes pluridisciplinaires de la MDPH, équipes qui font des propositions d'orientations à la CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapée). Le SAVS de l'ATMP, représenté par le chef de service siège dans cette instance généralement deux après midi par trimestre.
- Enfin, le service s'est rapproché particulièrement de deux autres SAVS pour offrir une réponse adaptée et simplifiée dans l'organisation des admissions. Une commission est réalisée deux fois par an et est en lien très régulièrement pour faire le point sur les orientations adressées simultanément aux trois services.

3-6 La démarche qualité.

La démarche qualité est intégrée au fonctionnement de notre SAVS.

La cheffe de service, et l'équipe éducative travaillent en concertation avec la coordonnatrice qualité de l'ATMP. Elle vise l'optimisation des actions menées au profit des personnes accompagnées par notre service.

La démarche qualité permet une évaluation permanente de la qualité du service rendu.

Allant de l'admission jusqu'à la fin de l'accompagnement, elle permet de suivre le parcours de la personne accueillie au sein du SAVS. La démarche qualité a pour objectif une traçabilité du travail réalisé en commun entre la personne concernée et les professionnels.

Les indicateurs sont posés sur le respect du processus d'admission, l'accompagnement avec le suivi de la réalisation du projet personnalisé et ses avenants, ainsi que la formalisation de la fin du suivi.

Le SAVS, qui a vu son autorisation de fonctionnement renouvelée en 2017 s'engage dans un nouveau cycle d'évaluation en commençant par l'évaluation interne. Nous avons commencé à travailler en 2018 à l'élaboration d'une grille qui a servi de support à cette évaluation. Elle se poursuit en 2019 avec une actualisation en 2020 en fonction du nouveau projet de service.

CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGEES

Notre service poursuit son mouvement d'évaluation permanente du fait de son public accueilli, des exigences du secteur et pour proposer aux personnes, l'accompagnement de qualité auquel elles ont droit, non seulement en fonction de leurs besoins, mais aussi selon leurs désirs et aspirations.

En lien avec la Coordination 69, nous continuerons à faire remonter aux autorités, l'accroissement des besoins en termes d'accompagnement social de personnes en difficultés en raison d'un handicap d'origine psychique, accroissement que nous constatons et auquel nous aimerions être en capacité de répondre.

Cette année 2019 s'est écoulée avec des enjeux de plusieurs ordres : organisationnels et fonctionnels. La dynamique associative a initié des perspectives permettant de mener un travail autour du projet de service en offrant la possibilité d'être accompagnée dans ce processus.

Elle a donné l'élan pour que le travail de construction, de mise en commun et de consensus s'opèrent. Elle a permis de se réunir pour redéfinir les valeurs communes. Celles-ci rassemblent et font sens dans la mission du service et fédèrent. Elles inscrivent le service dans la dynamique institutionnelle. Ensemble, nous avons dessiné les contours de l'évolution du service en prenant en compte les politiques publiques.

Cela a donné lieu à la production de plusieurs axes de travail :

- La procédure d'admission,
- La continuité du développement de projets collectifs au service des usagers,
- La mise en place d'un dispositif préparant les fins d'accompagnement
- Poursuivre la démarche de participation des usagers.

Dans cette dynamique, nous continuerons d'impliquer les personnes accompagnées dans les réflexions qui mobilisent le service. Nous avons inscrit une personne accompagnée à une formation sur la pair aide et espérons engager avec elle un travail autour de la place des usagers dans les services comme le nôtre.

« L'expérience ne se trompe jamais, se sont nos jugements qui se trompent » Léonard De VINCI.